



## AVIS PUBLIC

### ALIÉNATION D'UN BIEN D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

La soussignée donne avis, conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville a aliéné le bien suivant d'une valeur de 10 000 \$ et plus, autrement qu'à l'enchère ou par soumission publique :

- Vente de gré à gré à la compagnie Transport GMF Côté inc. d'une gratte Métal Pless MAXXPRO PRO1248-1109-2532, pour le prix de 10 232.78 \$ incluant les taxes.

Donné à Cowansville, ce 14 décembre 2021.

La greffière adjointe,  
Audrey Gagné